

# Coopération sanitaire transfrontalière à Genève Le CRFG

Commission consultative intercommunale  
transfrontalière (CCIT)

23 mai 2007

Mairie de Prévessin-Moëns

# Le CRFG

- Le CRFG est la plus ancienne instance de coopération transfrontalière franco-suisse
- Il a été créé en 1973 par un accord entre l'Etat français et la Confédération helvétique
- La République et Canton de Genève, les Préfectures et les collectivités territoriales des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et la Région Rhône-Alpes y sont représentées
- Le CRFG
  - est un lieu d'échange et de concertation
  - définit des stratégies communes pour un développement harmonieux de la région
  - donne les impulsions nécessaires à la réalisation de projets communs

# Organisation du CRFG

- **C**oprésidé par le Conseiller d'Etat genevois responsable des Affaires extérieures et le Préfet de la Région Rhône-Alpes, le Comité plénier du CRFG se réunit et définit les priorités et les grands axes de travail de six commissions thématiques :
  - Déplacement
  - Sécurité et réglementation générale
  - Economie, emploi et formation professionnelle
  - Logement, environnement et aménagement du territoire
  - [Santé, droit et cohésion sociale](#)
  - Culture et éducation
- **L**e projet d'agglomération franco-valdo-genevois lui a récemment été rattaché pour donner à la structure un sens plus opérationnel

# Missions de la commission santé, droit et cohésion sociale

- Réaliser des **études et analyses** servant à l'aide à la décision des autorités en matière de santé du domaine public.
- **Entreprendre** toute démarche utile à la **coordination** en matière de soins, de transports, de formation et de recherche, à l'analyse de coûts et au suivi de l'activité

# Objectifs de la commission santé, droit et cohésion sociale

- Les objectifs poursuivis sont de plusieurs ordres, et donnent lieu à des projets conjoints se déroulant, pour la plupart, sur plusieurs années. La commission informe le CRFG de leur évolution par le biais de rapports soumis au Comité plénier.

Les catégories retenues sont les suivantes :

- a) Soins
- b) Planification sanitaire transfrontalière
- c) Coûts de la santé
- d) Prévention
- e) Information et statistiques d'activité

# Organisation de la commission santé, droit et cohésion sociale

- La commission se réunit 2 fois par année, ou à la demande d'un de ses membres. Elle peut s'adjoindre des experts ayant voix consultative, en fonction des points introduits à l'ordre du jour. Son secrétariat est assuré en alternance par les parties genevoise et française, qui s'entendent sur les modalités pratiques d'application
- Les travaux de la commission sont conduits par 5 groupes de travail :
  - a) Planification sanitaire et accès aux soins
  - b) Secours d'urgence transfrontaliers
  - c) Crises sanitaires, épidémiologie et santé environnementale
  - d) Prévention des conduites addictives
  - e) Insertion des jeunes

# Membres de la commission santé, droit et cohésion sociale

- **L**a commission est coprésidée par le Conseiller d'Etat genevois M. P.-F. Unger, en charge du Département de l'économie et de la santé et par M. Rémi Caron, Préfet de la Haute-Savoie.
- **S**es membres représentent
  - les autorités étatiques, régionales, communales et politiques
  - les assureurs
  - les établissements
  - les patients

de la République et Canton de Genève, des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et de la Région Rhône-Alpes

# Groupes de travail de la commission santé, droit et cohésion sociale

## Planification sanitaire et accès aux soins

Objectifs :

- Collaboration hospitalière régionale, rapprochement des schémas d'organisation sanitaire et de planification hospitalière, qui tient compte de l'infrastructure des deux régions.
- Proposition d'accès aux soins partagés, développement d'un système de gestion et de transmission des dossiers informatisés du patient (mobilité de l'information entre hôpitaux de part et d'autre de la frontière)
- Elimination des obstacles en matière de collaboration administrative entre les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) et les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), plus particulièrement dans le cadre de l'exécution de l'accord sur la libre circulation des personnes

# Groupes de travail de la commission santé, droit et cohésion sociale

## Planification sanitaire et accès aux soins

Projets en cours :

- Finaliser les négociations concrètes sur la base du SROS 3
- Identifier les actions "santé" rapidement opérationnelles pour le projet d'agglomération franco-valdo-genevois
- Mettre en œuvre l'offre de partenariat des HUG sur le bassin franco-valdo-genevois et en étudier les modalités pratiques et tarifaires
- Travailler sur l'étude d'un projet pilote de Réseau interhospitalier d'informatique médicale transfrontalière
- Suivre et stimuler la réalisation d'un accord cadre transfrontalier
- Développer une information simple destinée à l'ensemble des ménages sur l'accès aux systèmes de santé et aux prestations proposées

# Groupes de travail de la commission santé, droit et cohésion sociale

## Secours d'urgence transfrontaliers

Objectifs :

- Situer le cadre institutionnel de la coopération sanitaire transfrontalière
- Coopérer dans le cadre de la médecine d'urgence (organisation de la prise en charge, transports)
- Harmoniser les procédures d'appel des centrales sanitaires (signature d'une convention sur les secours d'urgence en zone franco-genevoise)
- Développer des outils permettant un transfert d'images performant

# Groupes de travail de la commission santé, droit et cohésion sociale

## Secours d'urgence transfrontaliers

Projet en cours :

- Projet de convention de coopération transfrontalière dans le domaine de la prise en charge des Urgences (duquel sont exclus transports hélicoptérés et interhospitaliers) entre le Département de l'économie et de la santé et les autorités sanitaires de la région Rhône-Alpes.

Le projet décrit les relations inter départementales et transfrontalières permettant de répondre de façon optimale aux situations de détresse vitale sur ces territoires. Ce dispositif présente un caractère expérimental et fera l'objet d'une évaluation, le principe de subsidiarité est retenu dans l'application des secours transfrontaliers

# Groupes de travail de la commission santé, droit et cohésion sociale

## Crises sanitaire, épidémiologie et santé environnementale

Objectifs :

- Collaboration en zone frontalière en cas de situation de crise (SRAS, pandémie grippale et autres problèmes épidémiques)
- Echange d'informations-métier au niveau de la santé et de l'environnement (légionelles, ozone et canicule, ambroisie)

# Groupes de travail de la commission santé, droit et cohésion sociale

## Crises sanitaire, épidémiologie et santé environnementale

Projets en cours :

- Coopération permanente en ce qui concerne les alertes et les informations à la population afin de garantir la symétrie de l'information
- Coordination sur les questions liées aux plans en cas de pandémie de grippe aviaire : partage des informations, harmonisation des actions, information pour la population

# Groupes de travail de la commission santé, droit et cohésion sociale

## Prévention des conduites addictives

Objectif :

- Définir quelles collaborations seraient envisageables dans le domaine de la prévention du jeu pathologique

# Groupes de travail de la commission santé, droit et cohésion sociale

## Prévention des conduites addictives

Projets en cours :

- Favorisation des échanges entre partenaires genevois et de France voisine au sujet de la prévention du jeu excessif.
- Organisation d'un débat de sensibilisation le 26 avril 2007  
Les projets de collaboration devront s'intégrer dans le dispositif romand du jeu excessif.
- Organisation d'un accompagnement de terrain pour les communes françaises avec un soutien logistique et une écoute téléphonique pour les joueurs. L'association genevoise "Rien ne va plus" pourrait répondre à des sollicitations françaises

# Groupes de travail de la commission santé, droit et cohésion sociale

## [Insertion des jeunes](#)

Objectif :

- Travailler sur la problématique des nombreux jeunes en rupture de formation, et souvent en rupture de société.

# Groupes de travail de la commission santé, droit et cohésion sociale

[Insertion des jeunes](#)

Projet en cours :

- Les difficultés ont jusqu'à présent été de recruter des interlocuteurs du côté français.

# Le projet d'accord-cadre entre la République française et la Confédération helvétique

- **L**a signature d'un tel accord-cadre est voulue des deux côtés de la frontière et a été initiée, du côté suisse, par M. le Conseiller d'Etat P.-F. Unger et, du côté français, par M. le Député C. Birraux
- **C**et accord-cadre pourrait être rédigé sous la forme de celui qui existe depuis le 22 juillet 2005 entre le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et celui de la République française

# Le projet d'accord-cadre entre la République française et la Confédération helvétique

- L'objectif est de préciser le **cadre juridique** dans lequel peut s'inscrire la collaboration sanitaire transfrontalière, y compris en matière de secours d'urgence entre les deux pays. Il s'agit :
  - d'assurer un meilleur accès à des soins de qualité pour les populations de la zone frontalière;
  - de garantir une continuité des soins aux populations concernées;
  - de garantir le recours le plus rapide aux moyens de secours d'urgence;
  - d'optimiser l'organisation de l'offre de soins en facilitant l'utilisation ou le partage des moyens humains et matériels;
  - de favoriser la mutualisation des connaissances et des pratiques
- L'accord franco-allemand détermine également les **deux zones frontalières** concernées, et ce de façon précise
- L'accord délègue la **compétence de négocier** les conventions de coopération plus concrètes aux autorités administratives concernées et prévoit la possibilité pour les professionnels situés dans les zones frontalières intéressées de disposer d'une autorisation d'exercice de leur profession

# Le projet d'accord-cadre entre la République française et la Confédération helvétique

- Actuellement, la commission "santé, droit et cohésion sociale" du CRFG a soutenu l'élaboration d'une convention concernant la prise en charge des cas d'urgence par des unités de type SMUR des deux côtés de la frontière, basée sur le principe de la proximité et de la subsidiarité. Cette convention de caractère expérimental est en passe d'être soumise au Conseil d'Etat, sous réserve de l'approbation de la Confédération helvétique